

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 16 DECEMBRE 2015 à 20 H 30**

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 11/12/2015
Date d'affichage : 11/12/2015

L'an deux mille quinze, le MERCREDI 16 DECEMBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, M. Claude PERONNE, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée PITOIS, M. Guillaume CUBERO et Mme Janine KERSPERN.

Excusées : Mme Dominique JOCKUM, ayant donné procuration à Mme Isabelle BONAMY
Mme Vanessa GUEGUEN

Secrétaire de séance : Mme Dorothée PITOIS

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Vote sur la demande de débiter les travaux du local loué à Mme Jennifer Bayeux
- Vote sur les nouvelles propositions de location du dernier local commercial
- Intervention de Monsieur Pleurmeau du groupe Hom'âge

Le Conseil Municipal accepte.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 novembre 2015

Le compte rendu de la réunion du 26 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Etude préliminaire d'aménagement d'une partie de la Grande Rue à Thaon

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés par les riverains de la Grande Rue, lors de fortes pluies, dus à la détérioration d'une canalisation du réseau d'assainissement pluvial. Il propose d'effectuer une étude préliminaire à l'aménagement de la Grande Rue, afin d'évaluer le coût des travaux nécessaires à l'amélioration de la situation, entre la place de la Criée et le numéro 28 de la Grande Rue.

La mission qui serait confiée au Cabinet LANDRY consiste à procéder à une première approche de calculs hydrauliques théoriques, afin de définir les dimensionnements de réseaux à réaliser et d'identifier, le cas échéant, des tranches de réalisation ; étant précisé qu'il s'agit de procéder à une réfection de réseau ponctuelle, sans autre ouvrage a priori.

En marge de ces travaux, le fil d'eau « sud » de la Grande Rue pourrait être repris pour résorber les stagnations d'eau identifiées.

Le coût de cette étude préliminaire est de 1 690 € HT, soit 2 028 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par le Cabinet LANDRY, d'un montant de 1 690.00 € HT, soit 2 028.00 € TTC.

Une canalisation traverse une propriété privée. Le Cabinet Landry devra s'assurer de l'existence de la servitude.

Un devis complémentaire sera demandé pour une étude préliminaire de travaux sur le réseau pluvial de la rue de la Forge.

Communauté de Communes d'ORIVAL

○ Avis sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados

Monsieur le Maire rappelle le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados, présenté par Monsieur le Préfet aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale le 12 octobre 2015, reçu en Mairie le 17 octobre 2015.

Pour ce qui concerne notre intercommunalité, ce projet propose une fusion des communautés de communes de Bessin-Seulles-Mer, Orival et Val de Seulles.

Après en avoir débattu, et considérant que la commune de Courseulles sur Mer a émis le souhait de se retirer de la Communauté de Communes de Bessin Seulles Mer, le Conseil Municipal par 13 voix et 1 abstention :

✓ émet un **avis défavorable** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados, reçu le 17 octobre 2015.

✓ ne ratifie pas le vote de la Communauté de Communes d'Orival, en date du 16 novembre 2015 validant ce projet de schéma.

○ Compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le Conseil Communautaire a souscrit un prêt relais de 300 000 € d'une durée de 2 ans aux taux fixe de 1.43 % auprès du Crédit Agricole, complétant un premier prêt d'un montant identique accordé par la Caisse d'Épargne.

Un prêt de 295 000 € a été sollicité auprès de la Caisse des Dépôts, en vue de financer les travaux de voirie et du parking du collège de Creully. La CdC est en attente de l'offre de prêt qui sera soumise au vote des délégués lors d'une prochaine réunion.

Participation des communes aux frais d'utilisation de la balayeuse, de l'épareuse et du broyeur, tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

→ Balayeuse : 40 € / heure

→ Epareuse : 38 € / heure

→ Broyeur : 40 € / heure

Monsieur Daniel Guérin, 4^{ème} Vice-Président, chargé de la voirie, du SPANC et des bassins versants, a donné sa démission de son mandat de vice-président, à compter du 1^{er} décembre 2015. Il justifie cette démission par la demande du Conseil Municipal de Revières de sortir de la communauté de communes d'Orival. Le Président précise qu'il n'est pas envisagé pour le moment d'élire un nouveau vice-président.

Vote des tarifs communaux 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs communaux 2016, proposés par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Maison du Temps Libre : (tarifs identiques à 2015)

	Habitants de Thaon	Personnes extérieures à la Commune
12 heures (de 7 h à 19 h sans repas du soir)	134 €	168 €
24 heures	252 €	315 €
48 heures	360 €	450 €

✓ location de la vaisselle (en option) :

- forfait de 1 € par couvert, pour une personne, en plus du prix de la location et du forfait chauffage.

- forfait casse 4 € par pièce manquante

✓ forfait chauffage :

- pour les locations de 12 heures ou 24 heures : 20 €.

- pour les locations de 48 heures : 40 €.

Espace Culturel Michel Frérot :

Tarif à la semaine du jeudi au mercredi

habitants de Thaon pour : expositions et conférences à <u>but lucratif</u> , et réunions politiques	60,00 €
extérieurs commune pour : expositions et conférences à <u>but lucratif</u> , et réunions politiques	75,00 €
expositions et conférences à <u>but NON lucratif</u> habitants de Thaon ou extérieurs frais de fonctionnement - forfait	15,00 €
expositions et conférences à but <u>NON lucratif</u> à <u>l'initiative de la Mairie</u>	gratuit

Droit de place : (pas de changement depuis 2013)

- Marché hebdomadaire : 0.72 € (zéro euro soixante-douze centimes) le mètre linéaire
- Vente au déballage occasionnelle (hors marché) : forfait de 53 € (cinquante et trois euros)

Cimetière : (tarifs identiques à 2015)

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 96 € (quatre-vingt-seize euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 159 € (cent cinquante-neuf euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 207 € (deux cent sept euros)

Cimetière parc, concession destinée à recevoir des urnes funéraires: (tarifs identiques à 2015)

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 75 € (soixante-quinze euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 114 € (cent quatorze euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 144 € (cent quarante-quatre euros)

au prix de la concession nouvelle, il conviendra d'ajouter :

- plaque + caveau pour urne : 350 € (trois cent cinquante euros)
ou
- caveau pour urne : 250 € (deux cent cinquante euros)

Location benne communale (déchets verts uniquement) : 30 € / benne (depuis 2011)

Contre-proposition du propriétaire du terrain rue de Bombanville

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la propriétaire du terrain situé rue de Bombanville, cadastré AC 44 sur une partie duquel la commune a le projet d'aménager une voie de service pour le curage du Chironne.

La propriétaire demande :

- un prix 42 € le m²
- la prise en charge par la commune de la réalisation d'une clôture
- le déplacement du portail existant
- la prise en charge des frais de géomètre

Le terrain est classé en zones Ua et U. La partie du terrain concernée est classée en zone soumise à risque d'inondation par débordement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- maintient sa décision du 26 novembre 2015 d'acquérir une bande de 6 m de large sur toute la longueur du bas du terrain longeant le Chironne aux conditions habituelles : 6 € le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune.
- accepte de prendre en charge la construction d'une clôture en limite séparative
- accepte de déplacer le portail existant
- précise que faute d'accord de la propriétaire dans les conditions ci-dessus, le Conseil délibérera sur l'opportunité d'un éventuel permis d'aménager sur cette parcelle.

Vote sur les conditions de cession d'une parcelle rue des Jardinets

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des propriétaires de la parcelle de 27 m² cadastrée AC 294, située rue des Jardinets, que la commune souhaite acquérir pour élargir la rue.

Les propriétaires souhaitent que la cession soit faite sous condition que la commune prenne en charge les prestations suivantes :

- reconstruction à l'identique du mur en pierres qui sera démolit
- réparation des autres murs de la propriété
- bouchage des trous issus des travaux par de la terre végétale
- arrachage des pruniers et du noisetier à débiter sur place et à laisser à disposition des propriétaires. Evacuation des petites branches
- le magnolia ne devra pas être abîmé lors des travaux
- la propriété devra être sécurisée pendant toute la durée des travaux.
- tous travaux complémentaires, liés à l'intervention et non prévisibles, seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal maintient sa décision du 26 novembre 2015 :

- d'acquérir la parcelle cadastrée AC n°294, rue des Jardinets à Thaon, d'une superficie de 27 m², appartenant à Monsieur et Madame LEVREL à titre gracieux en contre partie de la reconstruction du mur par les services municipaux sur la nouvelle limite séparative,
- de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

Vote sur la demande de débiter les travaux du local loué à Mme Jennifer Bayeux

Monsieur le Maire présente les devis établis par les entreprises contactées par la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement du local qui sera loué par la coiffeuse :

- Entreprise MG ISO placo murs et cloisons sans le plafond : 4 870.00 € HT ; 5 844.00 € TTC
- Entreprise Plani Chape Fluide : 3 643.27 € HT ; 4 371.92 € TTC
- Entreprise JPB Eric BRUN plomberie : 3 072.00 € HT ; 3 686.40 € TTC
- Total des travaux pris en charge par la commune : 11 585.27 € HT ; 13 902.32 € TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les devis présentés.

Les travaux débiteront dès la signature du bail par Madame Jennifer Bayeux, en janvier 2016, et dureront 2 mois. Un dépôt de garantie égal à 2 mois de loyer sera versé à la signature.

Madame Bayeux disposera d'un mois pour finir les travaux. Le premier loyer sera donc à payer à compter du 1^{er} avril 2016.

Monsieur Péronne est chargé de la coordination des travaux.

Vote sur les nouvelles propositions de location du dernier local commercial

Monsieur le Maire a reçu deux propositions de location du second local commercial :

- Création d'un dépôt-vente d'articles de puériculture.
- Création d'une pizzeria

Le Conseil Municipal accepte la proposition de création d'une pizzeria. Le preneur bénéficiera d'une option de bail à durée réduite d'une durée de 23 mois du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} décembre 2017, assortie d'une promesse de bail commercial de neuf années consécutives à compter de la levée d'option.

Un dépôt de garantie égal à 2 mois de loyer sera versé à la signature du bail.

Le premier loyer sera à payer à compter du 1^{er} avril 2016.

Intervention de Monsieur Pleurmeau du groupe Hom'Age

Monsieur Pleurmeau ayant eu une urgence sur un site s'excuse de ne pas pouvoir être présent ce soir.

Le groupe Hom'Age demande à la commune de prendre en charge les travaux de raccordement de l'EHPAD au réseau d'assainissement des eaux usées. Le devis établi par Eaux de Normandie s'élève à 24 720.53 € TTC (branchement 15 911.10 € TTC + canalisation 8 809.43 € TTC).

Le Conseil Municipal s'étonne que 120 mètres linéaires de réfection de voirie soient comptabilisés. Monsieur Hamel, en tant que Vice-Président du SIART se charge de trouver les renseignements relatifs à ces travaux (plans, localisation de la tranchée et du branchement, réglementation sur la prise en charge financière de l'extension du réseau).

Vote sur un courrier au Préfet suite à la demande de Courseulles sur Mer de quitter BSM

Suite à sa décision d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados, reçu le 17 octobre 2015 et de ne pas ratifier le vote de la Communauté de Communes d'Orival, en date du 16 novembre 2015 validant ce projet de schéma, le Conseil Municipal souhaite étudier la possibilité de quitter la Communauté de Communes d'Orival pour rejoindre Caen la Mer à terme, d'autant que notre commune aura de nombreuses frontières avec Caen la Mer et risquerait de se retrouver très enclavée.

Pour ce faire, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet à disposer d'un délai supplémentaire pour étudier l'impact des derniers éléments sur notre commune.

Compte-rendu sur les divers travaux de voirie 2015

L'entreprise Toffolutti a terminé la réalisation des travaux de 1^{ère} phase du parking rue de l'Ormelet, bordure le long de la RD170 et revêtement provisoire en bicouche sur le trottoir et le parking.

La réfection du chemin du Val Amphrye est en cours. Les travaux du Stade Claude Marin seront réalisés juste après.

SIART : compte-rendu réunion du 30 novembre 2015

Le Conseil Syndical a donné son accord pour un passage de caméra à réaliser Grande Rue à Thaon par Eaux de Normandie.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 26 novembre dernier approuvant le programme d'efficacité énergétique en éclairage public réalisé par le SDEC Energie en 2014.

Le montant total des travaux est estimé à 105 689 € HT, dont 21 570 € à charge de la commune.

Après renseignements pris auprès du SDEC Energie, Monsieur le Maire donne les coûts prévisionnels pour un étalement

sur plusieurs exercices :

↳ 5 ans : 4 576.26 € / an soit 22 881.30 €

↳ 10 ans : 2 528.66 € / an soit 25 286.60 €

Futur lotissement rue de l'Ormelet : un projet d'aménagement de lotissement a été déposé par la société Nexity. Une réunion est prévue le mardi 29 décembre 2015 à 17 h 30 entre la municipalité et le promoteur.

Spectacle de Noël pour les enfants offert par la commune le dimanche 20 décembre 2015 à 15 h à la MTL : « Moi, Wild, cheval de spectacle » mis en scène par la Compagnie Papillon Noir théâtre. Friandises et goûter offerts par le CCAS.

Monsieur Claude Péronne informe qu'il a relevé certaines incohérences sur les factures d'eau reçues par la Communauté de Communes d'Orival pour le Stade Claude Marin depuis plusieurs années. Il fait le point sur ce problème et donnera ses conclusions dès que possible.

Signature des membres présents :
Les membres du Conseil municipal,

Le Maire,

La secrétaire,